



Ministérielle Environnement du G7 - 5 et 6 mai à Metz

Recommandations du Women 7 (W7)

PRÉAMBULE

Les changements climatiques, l'érosion de la biodiversité, et les graves conséquences qui en découlent (dégradation des sols, explosion des maladies chroniques, impacts de plus en plus dévastateurs des catastrophes naturelles) constituent l'une des plus grandes injustices de notre époque. Ils affectent le plus sévèrement les populations pourtant les moins responsables des émissions de gaz à effet de serre, et qui ont le moins de moyens pour rebondir face aux chocs climatiques et à la dégradation de l'environnement. La moitié la plus pauvre de la population mondiale, principalement dans les pays en développement n'est responsable que de 10% des émissions globales de gaz à effet de serre. Si rien ne change, 120 millions de personnes supplémentaires risquent de basculer dans la pauvreté d'ici 2030, à cause des changements climatiques.

Les femmes et les filles sont touchées de façon disproportionnée par les changements climatiques, notamment en raison de la persistance d'inégalités culturelles et structurelles entre les sexes. Dépendant largement de ressources naturelles pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille, les femmes des pays en développement voient leur charge de travail augmenter lorsque ces ressources se font rares en raison de sécheresses, inondations et pluies irrégulières. En raison d'un accès et d'un contrôle limités sur les revenus et le foncier, et d'une moindre représentation dans les processus décisionnels, les femmes font face à de nombreux obstacles pour accéder aux ressources, à l'emploi et mettre à profit leurs expériences et compétences au développement d'économies résilientes et bas carbone.

Les femmes sont cependant en première ligne de la réponse aux défis environnementaux et climatiques : elles proposent et mettent en œuvre des solutions pour restaurer des conditions de vie soutenables pour leurs familles et communautés et pour protéger les écosystèmes. La présidence française du G7 a placé la lutte contre les inégalités au cœur de son action et doit s'assurer que des engagements ambitieux seront pris et suivis d'actions concrètes par les pays du G7. Ils doivent s'attacher à créer un cadre dans lequel les femmes et les filles auront les moyens, le pouvoir et la capacité d'agir afin de poursuivre leurs actions et de contribuer pleinement aux décisions et politiques traitant des enjeux environnementaux, climatiques et énergétiques.

En tant que nations les plus riches du monde et les plus responsables des changements climatiques, les pays du G7 doivent s'engager à :

- 1. Fixer des objectifs nationaux plus ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour être à la hauteur de l'urgence climatique**
- 2. Mettre en œuvre des politiques robustes en matière de développement durable et de lutte contre le changement climatique fondées sur les droits humains**
- 3. Augmenter massivement les financements climat et faciliter leur accès aux organisations de femmes**
- 4. Soutenir et offrir des opportunités pour un leadership et une participation accrues des femmes aux processus de décision sur le climat et l'environnement**



RECOMMANDATIONS DU WOMEN 7

1. Fixer des objectifs nationaux plus ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour être à la hauteur de l'urgence climatique

Suite à la publication en octobre 2018 du rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour un monde à +1,5°C, les États du G7 doivent démontrer leur volonté à réellement mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris. Ils doivent augmenter de manière significative leurs objectifs nationaux de réduction des émissions afin de s'assurer que le réchauffement climatique ne dépasse pas 1,5°C. Les pays du G7 doivent faire face à leurs responsabilités et agir pour la justice climatique. C'est une question de survie pour les populations les plus vulnérables aux changements climatiques.

A quelques semaines seulement du Sommet du Secrétaire Général des Nations unies du 23 septembre sur le climat qui se tiendra à New York, les dirigeants du G7 doivent saisir l'opportunité du Sommet du G7 pour :

- **Affirmer leur volonté d'annoncer des engagements plus ambitieux lors du Sommet du Secrétaire Général** : accroître l'ambition de leurs Contributions déterminées au niveau national (CDN) d'ici 2020 et s'engager à atteindre zéro émission nette bien avant 2050.
- **S'engager à ce que leurs CDNs révisées contiennent des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre bien plus élevés pour 2030**, correspondant à la contribution équitable des pays du G7 aux efforts pour rester sous 1,5°C. Les CDNs révisées doivent également inclure des mesures concrètes très ambitieuses permettant d'obtenir des résultats immédiats et de se rapprocher au plus vite de ces objectifs.
- **Saluer les conclusions du rapport du GIEC sans aucune condition et confirmer l'engagement des pays du G7 à agir rapidement sur la base de ces conclusions.**
- **Saluer le manuel d'application de l'accord de Paris** adopté lors de la COP24 à Katowice qui mentionne à plusieurs reprises l'importance de prendre en compte les enjeux de genre dans la planification de l'action climatique.

2. Mettre en œuvre des politiques robustes en matière de développement durable et de lutte contre le changement climatique fondées sur les droits humains

L'Agenda 2030 pour le développement durable adopté par la communauté internationale démontre clairement la nécessité d'une approche inclusive pour renforcer la résilience des populations les plus vulnérables et assurer une transition vers des sociétés bas carbone. L'accord de Paris sur le climat est par ailleurs le premier traité international sur l'environnement à engager les États à appliquer leurs obligations existantes en matière de droits humains à leur action climatique et de protection de l'environnement. La résolution de la 4^{ème} Assemblée des Nations unies pour l'environnement : *"Promote gender equality, and the human rights and empowerment of women and girls in environmental governance"* adoptée à Nairobi le 12 mars 2019 reconnaît le droit à un environnement sain, et appelle notamment au renforcement de la participation des femmes à l'échelle locale dans l'élaboration des politiques environnementales et la promotion de politiques et mesures environnementales non discriminatoires et intégrant le genre.



Nous appelons donc les États du G7, parties prenantes de ces textes fondamentaux, à :

- **Garantir l'intégration systématique des enjeux de droits humains et d'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques** en matière d'environnement, de développement durable, de lutte contre le changement climatique et de transition énergétique, en assurant une réelle implication de la société civile dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques. Les pays doivent notamment mobiliser des moyens techniques et financiers pour permettre l'intégration du genre dans les politiques nationales et accompagner les territoires face aux évolutions du climat et de l'environnement, notamment dans les domaines de la transition énergétique, des transports, de la santé, du soutien à l'agroécologie et au développement rural soutenable.
- **S'engager à prendre en compte dans leurs CDN révisées les enjeux de droits humains, d'égalité de genre**, de sécurité alimentaire, de transition juste, de droits des peuples autochtones, d'équité entre les générations, de protection des écosystèmes et de la biodiversité dans leurs politiques climatiques.
- **Soutenir la recherche scientifique et la production de données, savoirs et modèles statistiques sur les impacts différenciés des évolutions de l'environnement, de la biodiversité, du climat et des sociétés sur les femmes, les hommes, les filles et les garçons.** Ces données, jusque-là insuffisantes, sont essentielles pour établir un diagnostic précis des besoins et construire des politiques publiques adaptées ayant un impact réel et durable.
- **Garantir le droit à un environnement sain en diminuant l'exposition des populations, et notamment des plus vulnérables, aux polluants environnementaux et substances toxiques**, grâce à la mise en place de stratégies nationales pour éliminer les polluants environnementaux et de révisions régulières devant les pairs. Les pays du G7 doivent sans attendre exiger la suppression des perturbateurs endocriniens des produits de consommation quotidiens, y compris dans les protections périodiques qui peuvent avoir un effet très néfaste sur la santé des femmes et des filles.
- **Respecter et renforcer leurs engagements dans le cadre des conventions multilatérales de Bâle, Rotterdam, Stockholm** et de l'approche stratégique de la gestion des produits chimiques internationaux (SAICM) qui ont pour but de réduire la pollution toxique liée aux pesticides, produits chimiques et déchets, ainsi que la convention de Minamata sur l'élimination du mercure, et renforcer la prise en compte du genre dans ces processus.
- **Promouvoir un nouveau modèle commercial compatible avec l'accord de Paris.** Dans le cadre d'accords commerciaux bilatéraux, la mise en place d'avantages commerciaux devrait être soumise à la condition du respect de l'accord de Paris. Les accords tels que le CETA, JEFTA et tout autre accord dont les pays du G7 sont parties prenantes devraient être suspendus en cas de sortie par l'une des parties de l'accord de Paris, de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) ou de non-respect de ses objectifs climatiques.

3. Augmenter massivement les financements climat et faciliter l'accès des organisations de femmes à ces fonds

Les financements dédiés à la lutte contre les changements climatiques restent bien en dessous des besoins identifiés et des engagements pris par la communauté internationale il y a dix ans. Pourtant, la coopération internationale est essentielle pour garantir la pleine mise en œuvre de l'accord de Paris. Les dirigeants du G7 doivent réaffirmer et tenir leurs engagements de contribuer leur juste part à la mobilisation des 100 milliards de dollars par an



d'ici 2020 pour soutenir l'action climatique dans les pays en développement et d'assurer un équilibre entre financements alloués à l'adaptation et à la réduction des émissions. Ils doivent saisir l'opportunité du Sommet des chef-fes d'États et de gouvernements pour annoncer leur intention de plus que doubler leurs contributions individuelles au Fonds Vert pour le climat (FVC) par rapport à leur contribution initiale, dans le cadre de la reconstitution du FVC actuellement en cours. Il est également essentiel que les pays du G7 contribuent à faciliter l'accès des organisations locales de femmes aux financements climat, à la fois à travers des changements de politiques nécessaires au sein des fonds climat existants mais aussi en facilitant l'accès de ces groupes aux financements climat bilatéraux.

Nous appelons donc les États du G7 à :

- **S'engager à flécher 85% du volume de financements de leur aide publique au développement alloués à la lutte contre les changements climatiques vers des projets et initiatives prenant en compte le genre** (notes 1 ou 2 du marqueur genre de l'OCDE), dont au moins 20% avec le genre comme objectif principal (note 2). Parmi les critères permettant d'évaluer la qualité de l'inclusion du genre dans les projets :
 - l'utilisation d'une analyse des vulnérabilités au changement climatique différenciées en particulier par sexe, et la mise en place d'un plan d'action genre spécifique au projet assorti d'un budget, d'indicateurs et de responsabilités clairement allouées,
 - l'inclusion des populations locales les plus marginalisées, y compris les femmes et les filles, dans l'identification des besoins, la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets et programmes ,
 - la sensibilisation des membres des communautés femmes et hommes, filles et garçons, ainsi que des autorités aux questions d'inégalité de genre et de vulnérabilité différenciée,
 - le renforcement de l'accès et de la capacité d'influence des femmes et des hommes vis-à-vis des structures de décision locales et nationales en matière de lutte contre le changement climatique.
- **Accroître le soutien aux organisations locales de femmes travaillant sur les enjeux environnementaux et climatiques** (adaptation, transfert de technologie) et les échanges de bonnes pratiques entre les réseaux. Les pays du G7 doivent également **plaider pour un renforcement de l'accès direct des organisations locales de la société civile, dont les associations de femmes et de jeunes, aux fonds internationaux dédiés au climat**, notamment le Fonds Vert pour le climat. Les pays du G7 peuvent appeler à la création d'un guichet dédié au sein du FVC pour permettre à ces associations d'accéder directement à des opportunités de financements, indépendantes des processus d'allocation de financements de projets pilotés et approuvés par les Entités nationales désignées.
- **Soutenir le renforcement continu et la mise en œuvre des politiques et plans d'action sur l'égalité des sexes**, assortis d'indicateurs et de calendriers clairs, de budgets dédiés, et de responsabilités partagées, **pour les mécanismes multilatéraux de financement de la lutte contre les changements climatiques**, notamment le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'environnement mondial.
- **Poursuivre et augmenter le financement de la mise en œuvre du plan d'action genre** de la CCNUCC et soutenir des efforts complémentaires d'intégration du genre au sein de la CCNUCC.
- **Faire un point d'étape par rapport à l'engagement pris par le G7 en 2015 de garantir à 400 millions de personnes supplémentaires, vivant dans des pays en**



développement vulnérables, d'avoir une couverture assurantielle directe ou indirecte pour faire face aux aléas climatiques d'ici 2020, et de soutenir le développement de systèmes d'alerte précoce. Les pays du G7 doivent manifester leur adhésion aux principes en faveur des populations les plus pauvres du Partenariat Global InsuResilience et s'engager à développer en collaboration avec la société civile et les pays les plus vulnérables du V20 des indicateurs d'impact et standards du Climate Disaster Resilience Index (CDRI) intégrant le genre, pour assurer le suivi de la mise en œuvre du Partenariat Global.

- **Soutenir le renforcement du Mécanisme international de Varsovie sur les pertes et dommages (WIM)** placée sous la CCNUCC, qui fera l'objet d'un passage en revue en 2019. En particulier, les pays du G7 doivent appeler le WIM à mettre en place des sources nouvelles et additionnelles de financement pour répondre aux pires impacts des changements climatiques sur les populations et communautés vulnérables qui dépassent leurs capacités d'adaptation, tels que les pertes de territoires et de moyens de subsistance et la disparition de cultures.
- **Donner suite à l'engagement des pays du G7 de mettre fin aux subventions aux énergies fossiles d'ici 2025 en soumettant des feuilles de route nationales décrivant les actions à mettre en œuvre dès 2019** et les mesures sociales associées pour garantir une transition juste et inclusive pour les populations les plus vulnérables, dans le contexte d'une sortie des énergies fossiles.

4. Soutenir et offrir des opportunités pour un leadership et une participation accrues des femmes aux processus de décision sur le climat et l'environnement

Les objectifs fixés par l'Agenda 2030 et l'accord de Paris ne peuvent être atteints sans le leadership, la participation, l'action et les connaissances des femmes. Nous appelons donc les pays du G7 à garantir la capacité d'action et la participation des femmes dans les processus décisionnels internationaux, régionaux et nationaux sur l'environnement, le climat et la gestion des risques de catastrophes :

- **S'assurer d'une parité de genre à tous les niveaux dans les délégations nationales** participant aux négociations internationales sur le climat et l'environnement, et renforcer le leadership des négociatrices en tant que présidentes ou facilitatrices dans les espaces internationaux.
- **Soutenir le renforcement des capacités des femmes et des filles afin qu'elles puissent pleinement contribuer aux processus de décision et de planification locaux, nationaux et régionaux liés à l'environnement, au climat et à la gestion des risques de catastrophes**, notamment à travers l'organisation d'ateliers, la mise à disposition de modules de formation en ligne et la création d'opportunités de partage d'expériences et de développement et transfert de technologies au Nord comme au Sud, et particulièrement en soutenant l'apprentissage Sud-Sud entre pairs.

Note

Le mouvement Women 7 (W7) rassemble des organisations de la société civile des pays du G7 et des pays en développement investies sur les droits des femmes et des filles. Il a pour mission de s'assurer que des engagements concrets en faveur de l'égalité femmes-hommes seront pris dans l'ensemble du processus du G7.

Contacts pour cette ministérielle :

- Fanny Petitbon, CARE France, petitbon@carefrance.org
- Véronique Moreira, WECF France, veronique.moreira@wecf.eu